

LES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

06 octobre 2020

CREF

Public :

Experts comptables et collaborateurs de haut niveau

Prérequis :

Aucun

Objectif :

- Maîtriser la loi de Sauvegarde actualisée dans un environnement PME et savoir distinguer les différentes procédures préventives.
- Connaître les enjeux de la prévention pour le dirigeant, l'expert-comptable et le commissaire aux comptes.
- Savoir préparer les dossiers à présenter au Tribunal de commerce.
- Savoir identifier les indices de défaillance des entreprises nécessitant le déclenchement de l'alerte par le commissaire aux comptes.

Contenu de la formation :

1- Les enjeux de la prévention et les apports de la réforme de la loi de sauvegarde, ordonnance du 14 mars 2014 et décret d'application du 18 juillet 2014.

2- La prévention des difficultés : un souci permanent du dirigeant pour réagir avant cessation des paiements

- Anticipation et diagnostic
- Mise en place et analyse de clignotants
- Les outils du diagnostic et du suivi des mesures prises
- Le rapport de gestion et la prévention
- Le rôle des C.I.P.
- Le choix de la stratégie
- La négociation avec les créanciers et le suivi des accords
- Le rôle de la CCSF
- Les aides conjoncturelles aux entreprises en difficulté
- Mandat ad hoc et conciliation : avantages et inconvénients, choix de la procédure et documents à préparer
- La procédure de sauvegarde, la procédure de sauvegarde financière accélérée (SFA), la procédure de sauvegarde accélérée
- Le déclenchement de la procédure d'alerte par le commissaire aux comptes
- Le dossier à préparer pour le Tribunal de commerce
- La prévention à l'initiative des tiers
- La convocation au Tribunal de commerce
- Les échecs de la prévention et leurs conséquences

Moyens pédagogiques et techniques :

- Support pédagogique mis à disposition en ligne à l'issue de la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Quiz d'évaluation

Modalités de suivi de la formation :

- Formation en présentiel.
- Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.
- Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire et à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.
- Une attestation individuelle de formation est envoyée au stagiaire.

Modalité d'organisation :

- **Lieu** : Hôtel Ibis – 5-7 avenue Georges Pompidou à Gap
- **Durée** : 7h
- **Horaire** : 09h-18h
- **Groupe** : 15 personnes